

**Arrêté du 7 avril 2011 portant rectification (régisseurs d'avances et de recettes) au TI de  
Marseille  
NOR : JUSB1111015A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

*Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 24 février 2011 portant nomination d'une régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Marseille sont modifiées comme suit :

Au lieu de : «Madame MARTIN Chantal, épouse ORREGIA, adjointe administrative de première classe, est, à compter du 1er mars 2011, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de Marseille»,

Lire : «Madame MARTIN Chantal, épouse OREGGIA, adjointe administrative de première classe, est, à compter du 1er mars 2011, nommée régisseuse titulaire du tribunal d'instance de Marseille».

**Article 2**

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel d'Aix-en-Provence en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 7 avril 2011

Le garde des sceaux, ministre de la justice et  
des libertés et par délégation,  
La chef du bureau des carrières et de la  
mobilité professionnelle

**Marie-Noëlle DEHOUCK**